



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 14 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AIDES SURFACIQUES 2021: LETTRE DE FIN D'INSTRUCTION (LFI)

La Direction départementale des territoires de la Haute-Marne informe les exploitants que les lettres de fin d'instruction des demandes d'aides surfaciques seront mises en ligne à compter du 25 avril 2022.

Les exploitants concernés pourront donc la télécharger ou la consulter depuis leur compte TéléPAC dans la rubrique « Mes données et documents » ; « Campagne 2021 » ; « mes courriers ».

La lettre de fin d'instruction est le courrier par lequel l'administration restitue à un exploitant le résultat de l'instruction d'une demande d'aide. Il permet :

- pour chaque aide demandée, d'indiquer à l'exploitant si le contrôle administratif a conclu à l'éligibilité de sa demande et, dans le cas contraire, de lui indiquer les motifs retenus pour caractériser son inéligibilité ;
- pour chaque aide demandée et éligible, d'informer l'exploitant des éventuels écarts et constats établis à l'issue du contrôle administratif et le cas échéant du contrôle sur place, que ces écarts et constat aient ou non un impact sur le montant de ses aides ;
- d'indiquer l'impact le cas échéant de ces écarts et constats (inéligibilité, réduction de l'aide, etc.) ;
- de restituer les éléments de calcul de la valorisation prévisionnelle retenue pour le dossier (hors conditionnalité et hors discipline financière), en détaillant le cas échéant les réductions et pénalités s'appliquant.

La LFI a une portée juridique : c'est ce courrier qui fait courir le délai de recours dont dispose l'agriculteur en cas de désaccord avec le contenu du courrier. Un délai contradictoire de 10 jours lui est toutefois laissé au préalable pour signaler les inexactitudes qu'il constaterait dans le courrier avant que la décision constituée par la LFI ne devienne définitive et que le délai de recours ne commence à courir.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter M. Checchi au service économie agricole de la D.D.T de la Haute-Marne (03.25 30 79 38).

Contact presse :

Lysiane BRISBARE - 03 25 30 22 54/06 86 80 52 55